

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Monique Maillet	Numéro de permis 2017220	Date d'inspection Le 27 novembre 2025	
Nom de l'établissement Les Petites Sauterelles		Numéro de téléphone (506) 233-4700	
Adresse Dieppe NB			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en assurance de la qualité est sur place pour effectuer la première inspection de surveillance depuis le renouvellement du permis.
La MAQ est présente en matinée.

Les points suivants ont été vérifiés :

- Salle de bain
- Changement de couche
- Espaces de rangement
- Effets personnels des enfants (organisation)
- Nutrition
- Aire de jeux extérieure

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 novembre 2025

Date

original signé par
Monique Maillet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2025

Date